

2010/2216 - Attributions de subventions de fonctionnement à divers clubs sportifs amateurs ou de haut niveau au titre de la saison 2009/2010 - Signature de conventions avec ces associations bénéficiaires de subventions. (Direction des Sports) (BMO du 22/02/2010, p. 0290)

Rapporteur : M. BRAILLARD Thierry

M. BRAILLARD Thierry, rapporteur : Une petite particularité sur ce dossier qui concerne l'attribution de subventions de fonctionnement aux différents clubs. Ce n'est pas une petite délibération, ce sont 180 structures sportives, qui vont se voir répartir 2,4 M€ de subventions. C'est un peu la « grosse » délibération sportive de l'année. Je voulais d'ailleurs louer le sens de responsabilité de l'Opposition, qui a su dire à un moment donné qu'elle se voulait responsable et quand je vois qu'elle va voter cette délibération et bien quelque part, elle met en application ses mots, donc je voulais le saluer. Comme quoi, la démocratie, c'est aussi savoir parfois rendre hommage à son Opposition, lorsqu'elle fait ce qu'elle dit !

Avis unanime de la Commission et avis unanime du Conseil,
Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Mmes Frih et Bonniel-Chalier ne prennent pas part au vote en application de l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.)

(Adopté.)